

- 1<sup>o</sup>. Tribunal du deuxieme arrondissement, aux Petits-Peres.
- 2<sup>o</sup>. Tribunal du troisieme arrondissement, au Châtelet.
- 3<sup>o</sup>. Tribunal du cinquieme arrondissement, à Sainte Genevieve.
- 4<sup>o</sup>. Tribunal du sixieme arrondissement, à Saint Germain-des-Prés.
- 5<sup>o</sup>. Tribunal du District de Rouen, à Rouen.
- 6<sup>o</sup>. Tribunal du District d'Orléans, à Orléans.

TRIBUNAL du cinquieme arrondissement, séant à Sainte Genevieve, considéré comme Juge de premiere instance.

*Tribunaux d'Appel, & lieux de leurs séances.*

- 1<sup>o</sup>. Tribunal du premier arrondissement, aux ci-devant Requêtes du Palais.
- 2<sup>o</sup>. Tribunal du deuxieme arrondissement, aux Petits-Peres.
- 3<sup>o</sup>. Tribunal du troisieme arrondissement, au Châtelet.
- 4<sup>o</sup>. Tribunal du quatrieme arrondissement, aux Minimes.
- 5<sup>o</sup>. Tribunal du sixieme arrondissement, à Saint Germain-des-Prés.
- 6<sup>o</sup>. Tribunal du District de Rouen, à Rouen.
- 7<sup>o</sup>. Tribunal du District d'Orléans, à Orléans.

TRIBUNAL du sixieme arrondissement, séant à Saint Germain-des-Prés, considéré comme Juge de premiere instance.

*Tribunaux d'Appel, & lieux de leurs séances.*

- 1<sup>o</sup>. Tribunal du premier arrondissement, aux ci-devant Requêtes du Palais.
- 2<sup>o</sup>. Tribunal du deuxieme arrondissement, aux Petits-Peres.
- 3<sup>o</sup>. Tribunal du troisieme arrondissement, au Châtelet.
- 4<sup>o</sup>. Tribunal du quatrieme arrondissement, aux Minimes.
- 5<sup>o</sup>. Tribunal du cinquieme arrondissement, à Sainte Genevieve.
- 6<sup>o</sup>. Tribunal du District de Rouen, à Rouen.
- 7<sup>o</sup>. Tribunal du District d'Orléans, à Orléans.

*Arrêté particulier à l'appel des Sentences & Jugemens des Tribunaux supprimés dans la ville de Paris.*

Nota. Le Tableau d'Appel pour les Sentences du ci-devant Châtelet, & des autres Tribunaux de la ville de Paris, ne differe du Tableau relatif aux nouveaux Tribunaux, ci-dessus transcrit, qu'en ce que les six Tribunaux d'arrondissemens du Département de Paris sont indiqués par le Corps Municipal, comme également compétens pour connoître de ces Appels, & notamment avec le Tribunal du District d'Orléans, le septieme du Tableau, choisi lors du Département.